

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection civile dans le cadre de la politique de sécurité de la Suisse

L'article premier de la loi fédérale sur la protection civile du 23 mars 1962 est — comme chacun le sait — rédigé de la façon suivante:

1. La protection civile est un élément de la défense nationale.
2. La protection civile tend à protéger, à sauver et à secourir les personnes et à protéger les biens par des mesures destinées à prévenir ou à atténuer les conséquences de conflits armés. Elle n'a pas de tâche de combat.

A quoi s'ajoute, bien sûr, un autre aspect de la protection civile, celui qui consiste à porter des secours urgents en cas de catastrophe, et qui ne saurait être négligé.

Cependant, et suite au rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la «Politique de sécurité de la Suisse», du 27 juin 1973 — un rapport qui définit la Conception de la défense générale de notre pays, on voit mieux apparaître le rôle qu'est appelée à jouer sur le plan national la protection civile. Sous chapitre 5 du rapport en question on trouve, en effet, une analyse de «Nos moyens stratégiques», qui sont fort divers puisqu'ils comprennent l'armée, et dans le domaine strictement civil: la protection civile, l'économie et finances, et l'information tendant à la défense psychologique et à la protection de l'Etat. Il vaudrait la peine de citer en détail tout ce que le «Rapport sur la politique de sécurité de la Suisse» dit à ce sujet, mais ce n'est pas là notre propos, et nous n'aurions guère la place pour le faire ici.

La protection civile un des moyens stratégiques

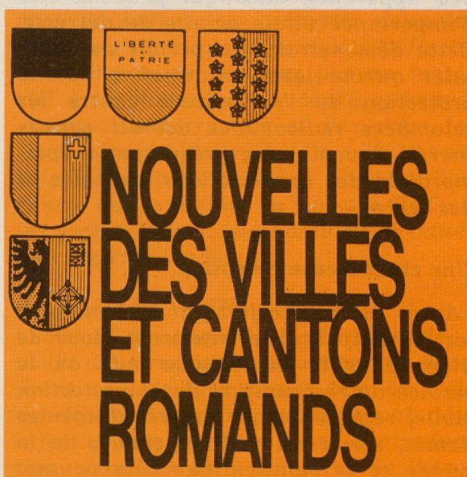
Il convient, par contre, de reproduire intégralement ce qui se rapporte à la protection civile, et on le trouve sous chiffre 551 du document qui retient notre intérêt.

551.1 Importance

«Le fait que la protection civile, lorsqu'elle est bien comprise et rationnellement organisée, permet à la population, même si elle est exposée aux menaces de la guerre moderne, de survivre pendant que l'armée se bat pour elle, lui confère tout son sens et son importance stratégique. Non seulement la résistance physique du peuple, mais encore sa force morale sont considérablement affermissées lorsque la protection de la population civile est aussi soigneusement préparée que la lutte armée et que le bon fonctionnement de l'économie de guerre. L'incorporation d'une grande partie de la population dans les organismes de protection civile est de nature à refréner les mouvements d'exode et de panique; elle accroît ainsi l'efficacité des autres mesures de défense.»

551.2 Contribution à la dissuasion

«En accroissant les chances de survie et en affermissant, par là même, la capacité d'endurance, la protection civile apporte une contribution importante à la dissuasion. Elle constitue notamment



la seule mesure efficace que nous puissions prendre pour protéger la population civile contre les attaques lancées avec des moyens de destruction massive. Face aux tentatives de chantage, la marge de manœuvre dont dispose le gouvernement sera d'autant plus grande que la population se sentira mieux protégée contre les effets de telles armes.»

551.3 Mission stratégique de la protection civile

«La protection civile, placée sous la responsabilité des autorités civiles:

- prend toutes les mesures nécessaires pour protéger la population civile et lui procurer l'assistance nécessaire;
- assure, en collaboration avec l'armée, l'économie de guerre et d'autres services civils, lors d'attaques directes ou indirectes, classiques ou AC, la survie d'une part aussi considérable que possible de notre population; elle crée de la sorte les conditions essentielles dont dépend l'existence de notre peuple.»

Des responsabilités dont on doit mesurer l'importance

Pour la première fois, à notre connaissance, le rôle de la protection civile dans le cadre de la «Défense générale» est aussi bien défini. Et c'est pourquoi nous avons jugé indispensable de donner ici la partie du «rapport sur la politique de sécurité» se rapportant au secteur que nous nous efforçons de faire connaître sous tous ses aspects. Tout en sachant bien que le texte en question va donner lieu à toutes sortes de réflexions, mais qui devait être connu de tous ceux qui servent la protection civile à tous les échelons, en tout premier lieu les cadres cantonaux et communaux. Ces cadres qui — face à l'énorme responsabilité qui leur est ainsi impartie — demanderont avec juste raison à être toujours mieux «informés» mais aussi mieux «formés» en vue d'une tâche dont ils découvrent petit à petit toute la complexité et qui leur demande toujours davantage de

temps. Et cela aussi c'est un aspect du problème qui ne peut être négligé, et qui doit inciter les plus hautes instances de la protection civile (et nous savons que telle est bien leur intention) à profiter de la révision de la loi fédérale PC pour reprendre l'ensemble de ce qui se rapporte à la formation des cadres. Car actuellement, et de par la loi qui nous régit, cette formation est réduite à un minimum absolument incompatible avec tout ce qu'on demande des intéressés, sur le plan technique et pratique, mais peut-être davantage encore en ce qui concerne les idées générales qui devraient guider leur action. Et c'est bien dans ce sens que l'on doit considérer ce que nous avons cité et commenté dans cette chronique.

En ajoutant que pour ce qui touche l'information générale de la population au sujet de la politique de sécurité de la Suisse, elle a été faite par le truchement d'une conférence de presse, mise sur pied à Berne, et au cours de laquelle, tour à tour, se sont exprimés MM. Roger Bonvin, président de la Confédération, Rudolf Gnägi, conseiller fédéral, et H. Wanner, directeur de l'Office central de la défense.

John Chevalier

Agriculture et radioactivité

En fonction de ce qui a été écrit ci-dessus au sujet de la défense générale, l'OFPC et l'USPC attachent une grande importance à la protection de l'agriculture contre les retombées radioactives. C'est ainsi qu'une brochure très explicite est sortie récemment de presse à ce sujet, et c'est ainsi également qu'une «Journée d'information» a été mise sur pied le 11 mai à Derendingen, et qui a réuni tous les milieux intéressés. Et c'est ainsi, enfin, qu'une autre de ces journées est d'ores et déjà prévue pour le 8 mai 1974 à Marly, à l'intention des organisations romandes. En attendant, M. R. Germanier, chef local PC de la ville de Neuchâtel, qui avait bien voulu représenter la CRI à Derendingen, nous a présenté l'intéressant rapport suivant, ce dont nous le remercions:

«Le professeur Reinhold Wehrle, en sa qualité de président de l'Association soleuroise, s'est réjoui de la présence d'une bonne centaine de représentants des autorités et organisations agricoles, de la presse agricole, de la radio et de la télévision, ainsi que de nombreuses personnalités haut placées de la vie publique. Le gouvernement du canton de Soleure était représenté par le conseiller d'Etat Alfred Wyser et par le nouveau chef du Département militaire, le conseiller d'Etat Alfred Rötheli, tous deux accompagnés par le président du Grand Conseil, M. Gottfried Kaiser, de Biberist. M. Walter König, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, était entouré d'un grand nombre de ses proches collaborateurs. Au nom de la commune de Derendingen dont il est le maire, le conseiller aux Etats Walter Weber souhaite la bienvenue à tous.

Il souligna l'importance de la protection civile et de la sauvegarde de la paysannerie pour toute la collectivité. Le chef de l'Office cantonal de la protection civile, M. Urs Zeltner, avec son état-major, contribua pour une bonne part à la réussite de cette journée d'information et accepta les lauriers décernés à la protection civile de Soleure. La présence de délégués d'Autriche, d'Allemagne fédérale et de la Principauté du Liechtenstein témoigna du grand intérêt que l'étranger porte à ces questions.»

Un lever de rideau instructif

«Les nombreux participants purent assister, en guise d'entrée en matière, à la projection d'un film fort intéressant traitant de la protection civile dans sa conception de 1971. Le directeur adjoint de l'Office fédéral de la protection civile, M. Max Keller, exposa en des termes accessibles à tout le monde ce problème, nouveau pour bien des participants. Ses propos consistèrent essentiellement en une initiation à la brochure publiée dernièrement en trois langues nationales par l'Office fédéral de la protection civile, qui traite de la protection de l'agriculture contre les retombées radioactives. Ainsi que l'écrivait le 'Paysan suisse' en 1971 déjà, il est grand temps que l'agriculture suisse aborde de face les problèmes de défense et de sauvegarde, car la protection civile concerne nos agriculteurs tout autant que le prix du lait.

Ce n'est pas à une guerre que l'on a pensé, en premier lieu, en mettant au point ces mesures de protection. L'expérience a montré, au cours de ces dernières années, qu'un danger latent nous menace du seul fait que des bombes nucléaires existent, qu'elles sont transportées par la voie terrestre ou aérienne, et qu'elles sont entreposées dans des différentes parties de l'Europe occidentale ou orientale; à la suite d'accidents dont on ne peut exclure l'éventualité, notre pays pourrait être contaminé en pleine période de paix par de dangereuses retombées radioactives. C'est à cela que nous devons prendre garde. M. Max Keller fit remarquer que les mesures de protection contre la radioactivité des retombées posent bien moins un problème de matériel qu'un problème d'information, car chaque ferme dispose en réalité des moyens relativement peu coûteux nécessaires pour établir une protection. Posséder le 'Know-how' améliore déjà les chances de survie dans une région exposée aux radiations.»

Démonstration pratique impressionnante

«C'est aux spécialistes de l'Office fédéral de la protection civile, sous la conduite de M. Rudolf Harder et avec la collaboration des participants à un cours spécial mis sur pied par l'organisation de protection civile de la commune de Derendingen, qu'il revint d'aménager en quelques jours la ferme 'Öschhof' située à la limite de la commune. Ainsi toutes les mesures préconisées par l'Office fédéral dans la bro-

chure précitée sont devenues une réalité. On put ainsi visiter à la cave l'abri improvisé, les aménagements pour la protection des provisions, du fourrage, de l'eau, du lait et de la production courante, l'installation spéciale d'aération, ainsi que de nombreux détails souvent peu apparents, mais qui peuvent être d'importance vitale en cas de détresse. Cette démonstration a permis de constater qu'une large information sur la protection de l'agriculture contre les retombées radioactives devrait constituer, à l'avenir, une préoccupation primordiale des organisations agricoles et des écoles.»

Une chaleureuse réception

«Après l'apéritif offert par la commune, les participants se réunirent pour le dîner dans la magnifique aula où le service de restauration de la protection civile, représenté par de très diligentes dames, servit du jambon chaud, de la salade et de l'authentique pain paysan. Les boissons étaient offertes par le Conseil d'Etat, alors que le café l'était par la commune des bourgeois; la Régie fédérale des alcools, pour sa part, permit à chacun de déguster un excellent gâteau aux pommes. Les tables étaient abondamment garnies de ces bonnes choses qu'une agriculture saine et épargnée par les rayonnements peut offrir!

Le conseiller d'Etat Alfred Wyser transmit le cordial salut du gouvernement et du peuple soleurois et remercia vivement toutes les personnes ayant pris, dans notre pays, une part active à la réalisation de la protection civile et de la sauvegarde de l'agriculture. Ces efforts, déclara l'orateur, sont appréciés également dans le canton de Soleure et porteront longtemps leurs fruits. L'ancien conseiller national Walter König, en sa qualité de directeur de l'Office fédéral de la protection civile, exprima sa reconnaissance à tous les participants, ainsi qu'aux institutions et organisations représentées par ceux-ci, pour le précieux soutien apporté à ses efforts. Il adressa ses félicitations chaleureuses au nouveau chef du département militaire du canton de Soleure qui devient en même temps le haut responsable de la protection civile.»

R. Germanier

Aperçu sur la protection civile dans le canton de Berne

Lorsque l'on parle protection civile dans le canton de Berne, cela touche tout naturellement le Jura bernois, et c'est pourquoi nous reproduisons ci-dessous un «aperçu», préparé à l'intention des personnes que cela touche directement, par M. Jean Comment, chef de l'Office cantonal PC et membre de la Commission romande d'information:

«La mise en place d'un dispositif de protection civile se poursuit de manière intensive depuis quelque vingt années. Bien que, de 1954 à 1962 la protection

civile ait été organisée grâce au dévouement de chacun, il est à constater que pendant ces belles années de nombreuses et bonnes choses ont été réalisées. Les expériences récoltées donnèrent au législateur la base de travail pour créer les deux lois fédérales sur la protection civile de 1962 et 1963. Aidés par de nombreuses ordonnances, prescriptions et directives, les cantons parvinrent à donner aux communes les arguments nécessaires pour l'organisation de la protection civile. L'année 1964 fut marquée par de nouveaux progrès dus aux lois cantonales et fédérales.

Mentionner chaque étape parcourue par la protection civile nous conduirait naturellement beaucoup trop loin. Il est toutefois fort intéressant de constater qu'à la fin de l'année 1972, les abris privés et publics pouvaient protéger environ 540 000 personnes, soit plus de la moitié de la population bernoise. De nombreuses installations et constructions souterraines ont été réalisées par les communes et les établissements. Grâce aux efforts de l'OFPC, les communes purent disposer de matériel pour la lutte contre les incendies, le sauvetage et les soins sanitaires en cas de catastrophe. Le matériel actuellement livré correspond de 60 % à 80 % des besoins.

Environ 50 000 personnes ont suivi jusqu'à ce jour des cours, exercices et rapports cantonaux, régionaux et communaux. Des progrès plus importants encore sont à attendre dans ce domaine par le fait que onze centres régionaux d'instruction sont entrés en activité au début de l'année 1973.»

Un centre cantonal d'instruction à Lyss

«Pour l'instruction des cadres, le canton dispose depuis une année d'un centre d'instruction situé à Lyss/Kappelen.

Le canton de Berne compte actuellement 491 communes. 149 de celles-ci ainsi que 400 établissements sont astreints à former des organismes de protection civile. En règle générale, il est à constater que les autorités communales et en premier lieu les chefs locaux se sont donné beaucoup de peine pour réaliser les objectifs qui leur étaient imposés. Malgré la bonne volonté et l'activité de certains, on peut constater encore dans de maintes organisations que le travail n'a pas toujours été pris très au sérieux. Ceci est surtout le cas dans les établissements astreints à la protection civile. Les problèmes soulevés par l'organisation de la protection civile dans les hôpitaux et les usines sont très souvent difficiles à résoudre. Dans ces différents cas, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte; par exemple: grandeur de l'établissement, genre et situation des constructions, personnel, etc. Chaque établissement pose des problèmes particuliers et il n'existe aucune recette miracle pour obtenir la solution. Chaque cas doit être étudié séparément.

Nombreux sont les directeurs d'établissement qui ont découvert les avantages d'une protection civile bien organisée. Construction d'abris pour le personnel, achat de matériel et instruction des

groupes d'intervention en sont les conséquences directes. Les frais occasionnés par la création d'organismes dans les établissements sont subventionnés à 80 % environ par la Confédération, le canton et la commune. Un gros effort pour informer le personnel des établissements est à faire. Il est à constater que malgré tous les efforts déployés, la protection civile est pour beaucoup encore une sombre inconnue.»

Manque d'information

«La nouvelle conception de la protection civile a donné lieu à de nombreuses discussions qui permirent de faire apparaître un manque d'information flagrant. Il est étonnant de constater que malgré les efforts déployés par l'OFPC ainsi que par l'Association suisse pour la protection des civils avec ses sections cantonales, une grande partie de la population ne prête que très peu d'attention à la protection civile. Essayer d'améliorer la situation dans ce domaine est une des tâches actuelles et principales des autorités responsables.

Les chefs locaux et leurs collaborateurs dans les communes ainsi que les chefs OPE sont les principaux artisans de la protection civile telle qu'on la connaît à ce jour. Sans leur initiative, leur travail souvent gratuit, leur dévouement et leur désintéressement, la protection civile n'aurait pas fière allure à ce jour. Il n'est pas possible de parler de collaboration entre les différents chefs de protection civile sans y associer leurs subordonnés directs, c'est-à-dire les autorités municipales et les directions des établissements. Il existe encore chez nous une volonté de protéger au mieux notre population ainsi que le personnel de nos entreprises.» Jean Comment

Canton de Neuchâtel... la protection civile vue par la presse

Il est intéressant de connaître les réactions de la presse à l'égard de la protection civile, et c'est pourquoi nous reproduisons souvent dans ces colonnes des articles qui nous paraissent intéressants. Pour cette fois, ce sont deux journaux neuchâtelois qui nous fournissent la matière à cette revue de presse, tout en relevant que pour l'ensemble de la Romandie, nous sommes «gâtés» par les hommes de plume que nous remercions pour l'appui qu'ils nous apportent dans le domaine de l'information.

Au centre PC du Col-des-Roches une instruction méthodique et efficace

(«L'Impartial», La Chaux-de-Fonds)

«Attachée à son œuvre humanitaire d'entraide en cas de conflit armé ou de catastrophe touchant la population civile, l'organisation fédérale de la protection civile s'est développée, au cours de la dernière décennie, d'une façon rationnelle et efficace. On connaît les moyens en hommes et en matériel qui tiennent précieusement à la disposi-

tion de la population pour lui venir en aide en cas de besoin et l'opportunité de sa structure morcelée n'est plus à démontrer. Au Locle, sous le commandement éclairé de M. Paul Zurcher, chef local et responsable de la formation, 450 hommes sont régulièrement instruits au service de la communauté. Un nombre égal de volontaires, répartis dans les fabriques de la place, complète l'effectif total disponible, soutenu par un matériel à la hauteur de la tâche attendue. A-propos d'instruction et d'exercice, les Loclois sont privilégiés. La ville est en effet la seule du canton à disposer d'un centre de formation, au Col-des-Roches, les autres Neuchâtelois doivent effectuer leurs cours à Sugiez.»

Solide encadrement

«Sous la direction de M. Zurcher, deux cours d'instruction et d'exercice de deux jours se déroulent depuis hier au Col-des-Roches. 34 participants, ayant déjà effectué leur premier cours d'introduction, encadrés de 9 membres de l'état-major, constituent la première volée d'un groupe réparti dans les sections sapeur-pompiers, pionniers et sanitaires. Le second cours se déroulera dès jeudi, selon le même programme.

Secondé par M. Joseph Zosso, de Neuchâtel, conseiller technique du cours, des chefs de classe Jean Mägerli, de Neuchâtel, et Michel Vermot, pour les sapeur-pompiers, Thomas Scheurer pour les pionniers, et Marcel Schmitt pour les sanitaires, M. Zurcher a, selon son habitude, préparé avec la méthode et la précision qui s'imposent un cours varié et intéressant.»

Travail intensif

«De 8 heures à midi, et de 13 h 30 à 18 heures, les équipes se relaient aux exercices de cordages et ligatures, de levage et déplacement de charges, de sauvetage de personnes par service aux échelles et ouvertures dans les murs, de pompage et barrages de cours d'eau, de travaux sur bois et d'étayage, d'ancrage, de maniement de mototronçonneuse et compresseur et autres mesures vitales de secours immédiat, d'hémostase, de bandages, de respiration artificielle et de transports de blessés.

Ce n'est pas une petite affaire que de se familiariser avec nombre d'outils et de moyens divers pour quiconque n'est pas un spécialiste; mais c'est toujours de l'habileté et de la rapidité d'intervention d'hommes préparés à leur tâche que dépend l'efficacité de l'intervention des secouristes. Un matériel familier et bien rodé est l'auxiliaire indispensable à une action efficace. Les hommes de la protection civile du Locle l'ont bien compris, et ce n'est pas à la légère qu'ils commencent leur programme d'instruction.» A. R.

La PC dans la commune de Boudry (Feuille d'Annonces-Boudry)

«Principales responsables de la protection civile, les communes exécutent sur leurs territoires, les mesures ordonnées par la Confédération et les cantons, contrôlent l'exécution de celles qui incombent aux établissements, aux pro-

priétaires d'immeubles et aux particuliers et prennent, le cas échéant, des dispositions pour assurer cette exécution et la préparation des moyens. Les communes instituent une direction locale et un office de la protection civile, comme organes d'exécution. Conscientes de l'importance de la protection civile, les autorités communales de Boudry ont créé un organisme local avec, à sa tête, un chef local.

Ce dernier, avec un état-major formé de spécialistes, a mis sur pied un organisme prêt à intervenir en cas de catastrophe ou de guerre. Avec un effectif de 350 personnes, dont une centaine ont déjà suivis les cours d'instruction à Sugiez, ainsi que des cours dans le cadre de la commune, la protection civile de Boudry est à même de rendre de grands services.

De plus, notre organisme local est doté d'un matériel moderne d'une valeur de Fr. 200 000.— environ, dont le 20 % à la charge de la commune. Avoir du matériel, c'est bien, mais l'utiliser c'est mieux. C'est la raison pour laquelle l'état-major de la protection civile a mis sur pied un plan d'intervention en collaboration avec le Corps des sapeur-pompiers de Boudry.

Lors d'une réunion qui eut lieu le lundi 25 juin sous la présidence de M. Yves Baumann, conseiller communal de Boudry, les état-major des deux organismes ont décidé de collaborer pour le bien de la communauté. La protection civile mettra son matériel à la disposition des sapeur-pompiers lors de catastrophes ou de sinistres graves. De plus, il faut relever que notre organisme possède un Service sanitaire bien organisé et des hommes qui ont reçu une bonne formation. C'est un atout majeur pour le Corps de sapeur-pompiers. Il faut se réjouir de l'entente et de la collaboration entre les deux organismes.

Une protection civile qui se veut réaliser doit être à même de rendre les services que l'on est en droit d'attendre d'elle.» I. G.

La protection civile au Comptoir Suisse

Chacun connaît le rayonnement du «Comptoir Suisse» qui, depuis 1920, fait converger vers Lausanne une foule toujours plus nombreuse. La «Foire de Lausanne» constitue donc un événement national, et il est dès lors bon que la protection civile soit présente à une telle manifestation. Ce fut déjà le cas en 1971, et cette année encore un vaste emplacement était réservé à la protection civile, et cela dans la halle réservée aux équipements communaux, afin de bien montrer que la PC est avant tout une affaire de la commune.

Tout naturellement, et en fonction de la «Conception 1971», la protection civile fut montrée sous son aspect préventif, cela grâce au jeu sonore des diapositives spécialement montées à cet effet. Puis, les visiteurs purent visiter un modèle d'abri privé équipé pour un séjour relativement prolongé, alors que des maquettes de différents types d'abris

apportaient tout renseignement à ce sujet.

L'exposition avait été conçue et réalisée par l'OFPC et une intéressante documentation était à disposition des visiteurs et — entre autres — la revue «Protection civile» de l'USPC. Une permanence était assurée par des représentants de l'OFPC, de l'Office cantonal vaudois et du service municipal PC de la ville de Lausanne, une heureuse collaboration étant ainsi établie. Enfin et pour bien montrer l'importance que la direction de l'OFPC attribuait au «Comptoir Suisse 1973», un rapport fédéral fut tenu avec tous les chefs cantonaux PC les 11 et 12 septembre à Lausanne.

Mais cette collaboration ne se manifesta pas que dans un sens, puisque la direc-

tion du «Comptoir», afin de prouver l'intérêt qu'elle attache à la PC, avait bien voulu associer des représentants de la présente revue à la conférence de presse précédant l'inauguration officielle. Ce qui nous valut de passer de bonnes heures en compagnie du chef du service municipal PC de la ville de Lausanne, M. Regamey.

(J. C.)

Les assises 1973 de l'Union suisse pour la protection des civils

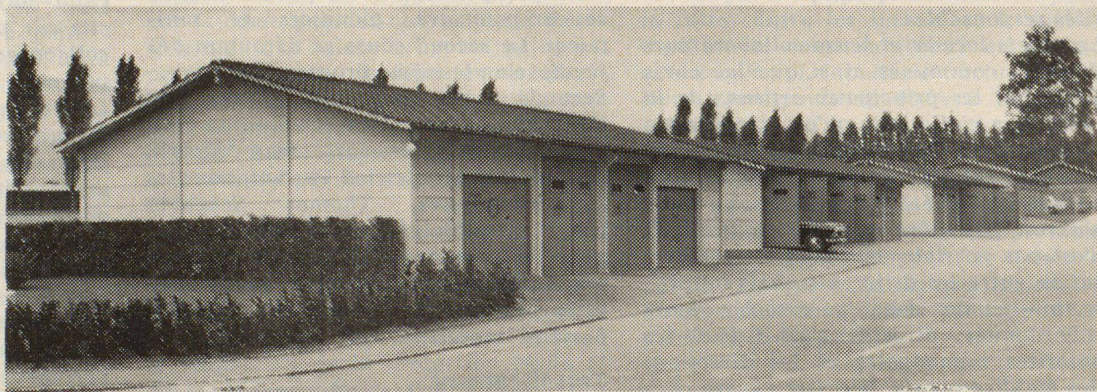
C'est à Fribourg que se tiennent ces jours les assises annuelles de l'USPC, et plus exactement le samedi 20 octobre. Cette importante assemblée, la 19e du

genre, se tient au restaurant Gambrinus dès 10 heures et elle comporte un ordre du jour chargé avec — entre autres — l'élection du comité central et du président central pour une nouvelle période. Un certain nombre de personnalités romandes figurent parmi les membres du comité central, et tout porte à croire qu'elles seront réélues.

Plusieurs conférences importantes seront présentées à cette occasion, le repas de midi pris en commun précédant une visite de la vieille ville. Le comité de l'Association cantonale fribourgeoise PC — qui fait preuve d'une remarquable activité grâce à ses nouveaux dirigeants — a voué tous ses soins, d'entente avec le secrétariat de l'USPC, à la réussite de ces assises 1973.

John Chevalier, Pdt. de la CRI

Zivilschutz- und Feuerwehr-Magazine, Werkhallen, Einzel- und Serien-Garagen



Masse können den Fahrzeugen individuell angepasst werden

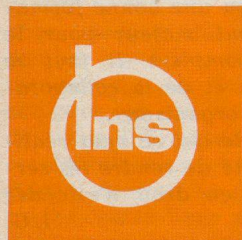
Boxen können später beliebig vergrößert oder versetzt werden

Bauten werden mit oder ohne Isolation geliefert

Einbau von Servicetüren und Fenstern nach Bedarf

Kurze Baufrist

Über 40 Jahre Erfahrung



Baubedarf + Zementwaren

Gustav Hunziker AG

3232 Ins/BE

Telefon 032 831282

Verlangen Sie Prospekt Z 73

Sozusagen ab Lager können wir Ihnen jetzt mittlere und hohe Auflagen ein- und mehrfarbig in brillanter Qualität liefern! Denn unser neues Druckverfahren:



Rollenoffset

ist sehr leistungsfähig. Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute beraten Sie gerne.

Vogt-Schild AG

Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2 Tel. 065 2 64 61